

Bulletin trimestriel de :

L'UNION TERRITORIALE DES RETRAITES CFDT DE SAONE ET LOIRE

7 rue de la Fontaine Maison des Associations - 3^{ème} étage

71300 Montceau les Mines utr.cfdt.71@orange.fr

N°44
Mai 2024

Sommaire :

Page 1 : Edito

Page 3 : Rapport d'Activité du Conseil Syndical

Page 5 : Projet d'Orientation – Appel à candidatures

Pages 7 à 10 : Revalorisation des Retraites et Pouvoir d'Achat

Page 11 : Quand l'UTR se met au service des ULR

Page 2 : ULR Tournus et Communiqué Europe

Page 4 : Rapport d'Activité des Commissions

Page 6 : Convocation à l'Assemblée Générale

Page 10 : Le Programme des Loisirs-Culture en 2024

Page 12 : Infos diverses

Edito

Et si on prenait notre AG, que ce bulletin annonce, au sérieux ?

Bien sûr, en venant à Tournus le 30 mai. Mais aussi en la préparant vraiment dans nos ULR.

On regarde dans le rétroviseur : on fait le bilan de ce qui a été fait cette année, ce qui a marché et moins bien marché. Et puis on lave le pare-brise, on règle les phares, et on fixe loin devant : construire notre action pour les mois à venir. Et pour cela, on prend la décision de rejoindre une de nos commissions - ouvertes à tout adhérent - et qui alimente la réflexion et les décisions du conseil.

Et si on prenait l'Europe au sérieux ? Bien sûr nous irons voter le 9 juin. Mais pour quelle Europe ?

Aujourd'hui, on assiste à la remise en cause d'acquis que l'on croyait inébranlables. Certains pays de l'Union s'attaquent aux droits des femmes, manipulent les urnes lors des élections, musèlent la justice. Dans la plupart des États membres, des partis politiques présentent des listes dont le programme vise à détruire ce qui a été construit, sous prétexte de faire une autre Europe. Certes, tout est loin d'être parfait dans la politique élaborée à Bruxelles (avec l'accord de nos dirigeants nationaux, ne l'oublions pas). Mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Que seraient les agriculteurs français sans la Politique Agricole Commune que d'aucuns accusent de tous les maux ? (Un tout petit nombre de gros agrariens seuls capables de rivaliser avec les énormes entreprises étasuniennes, brésiliennes, australiennes). Comment fonctionneraient nos services de bases sans la main d'œuvre immigrée si mal considérée que d'autres veulent renvoyer on ne sait où ?

Et la paix que l'on croyait définitivement acquise sur le continent, la voici bafouée en Ukraine et nous voyons combien elle est précieuse et fragile. Ce n'est pas seulement un pays que Vladimir Poutine a décidé d'attaquer. C'est, et il l'a dit nommément, la démocratie libérale, la nôtre, qu'il juge dépassée et à laquelle il veut substituer son modèle, autoritaire et liberticide. Poutine a des partisans chez nous ainsi que des admirateurs dans certains pays de l'UE. Tous ceux-là présentent des candidats pour le 9 juin. Alors, si nous croyons dans nos principes, « liberté, égalité, fraternité », ne nous laissons pas leurrer. Et votons en nombre, le 9 juin, pour une Europe démocratique, respectueuse des valeurs sur lesquelles les pères fondateurs, (Jean Monnet, Robert Schuman, Konrad Adenauer) ont posé ses fondations.

Prenons le temps d'échanger, de débattre de conforter nos points de vue.

Alors, rendez-vous à Tournus pour une journée de réflexions, de décisions et...de convivialité. Au 30 mai sur les bords de Saône.

Marie Françoise Henssien, Pierre Chaumont

Le Site Internet,

~~Un site web est l'ensemble des pages web et des ressources inter reliées entre elles par des liens hypertextes, auxquelles l'internaute peut accéder par une adresse web appelée Url, le tout enregistré sous le même nom de domaine.~~

Laissez tomber ce langage abscons de pseudo spécialistes !

Chez nous, chez les retraités CFDT de Saône et Loire, Internet c'est le lieu où je vois vivre mon organisation, où je retrouve :

- Les dossiers construits par les collègues de Saône et Loire ou du National, tels que « Mieux vieillir chez soi » ; « l'inflation, le pouvoir d'achat », ...
- Les prises de position de notre organisation (Communiqués de presse, ...)
- L'ensemble des bulletins « **Le Retraité de Saône et Loire** »

C'est aussi le lieu où je peux retrouver les noms de ceux qui me représentent dans les instances qui traitent de notre vie de retraités,

En un mot, **plein d'infos produites par les Retraités CFDT 71 !**

Alors, une seule bonne adresse : www.cfdt-retraités.fr/Saone-et-Loire



Quand l'ULR Tournus aborde la question des déserts médicaux

Le 29 novembre 2023, l'ULR de Tournus organisait une rencontre sur le thème « Les Déserts Médicaux ». En cours d'année, deux autres rencontres l'avaient précédée : « le Conciliateur de Justice », « l'Avenir d'EDF ».

Laissons la parole au docteur Benoit DASSONVILLE qui est venu nous faire part de son expérience en ce domaine.

« Le problème des déserts médicaux est bien présent en Saône et Loire, avec une densité médicale des médecins généralistes de 1,3 pour 1.000 habitants contre une moyenne de 3,5 en France, pour un âge moyen de 55 ans, et beaucoup des généralistes sont des retraités encore actifs.

L'origine de cette pénurie date des années 1970. Pour limiter le nombre pléthorique des étudiants, fut mis en place le fameux numerus clausus à la demande de syndicats de médecins libéraux (pour limiter la concurrence), quand les gouvernements successifs, y voyaient un moyen de contenir les dépenses de santé.

A partir des années 2000 le numerus clausus a été progressivement élargi pour être supprimé en 2020.

Comme la durée des études est toujours la même, il n'y aura guère d'amélioration sensible de la situation avant 2030.

Par ailleurs la génération de jeunes médecins fortement féminisée, ne souhaite pas exercer dans les conditions qu'ont connu leurs aînés. Ils choisissent des horaires plus adaptés à leur vie familiale. Ils donnent la préférence à une implantation à proximité d'équipements médicaux, dans des bassins d'emploi dynamiques avec écoles, lycées...

Depuis 2005 une succession de mesures ont été lancées : - aides à l'installation de médecins dans les zones sous dotées - développement des maisons et centres de santé - élargissement des compétences de certains professionnels pour libérer du temps pour les consultations - diplôme d'infirmier(ère) de pratique avancée formant des praticiens à des prises en charge médicales, ...

L'amélioration de la situation exige aussi des efforts au niveau de la prévention et des changements au niveau des pratiques professionnelles qui actuellement privilégient les actes techniques au détriment du rapport aux patients. Sur le plan technique des progrès sont envisageables grâce à l'intelligence artificielle. »

Georges TILLET, animateur ULR Tournus

L'Europe

Le Parlement Européen est le seul organe de l'Union Européenne élu au suffrage universel et le 9 Juin prochain nous élirons les représentants français. Le Parlement participe aux décisions avec la Commission Européenne, élabore le budget de l'Union, contrôle et peut même censurer l'exécutif européen. Dans la dernière mandature son rôle a été important dans la crise du Covid, dans le maintien de l'unité lors de l'agression de l'Ukraine et pour la construction d'une politique de défense commune, et dans la réglementation vis-à-vis des GAFAs par exemple.

L'Union Européenne (UE) semble en panne. Le domaine social cher à J. Delors évolue peu, le rôle mondial de l'Europe est réduit, le retour de Trump et la montée des populismes inquiètent. Dans ces conditions on ne s'intéresse plus à l'Europe. Que pourrait-elle nous apporter ? Résoudre les problèmes liés à la transition écologique ne peut se faire pays par pays mais l'échelle européenne permet de lancer des initiatives et des programmes capables d'entraîner le reste du monde. Les nouvelles politiques (à inventer) auront des retombées industrielles et des conséquences politiques importantes à répartir entre les pays membres. Pour que ces efforts soient répartis équitablement l'engagement social de l'UE est indispensable. Il faudrait que la campagne des élections européennes prenne en compte cette dimension globale plutôt que se réduire à 27 campagnes nationales parallèles : exigeons-le des partis qui nous représentent. Qu'en est-il aujourd'hui ? Le choix est simple : voulons-nous continuer l'expérience européenne dans la ligne esquissée ci-dessus ou comme d'autres pays nous replier

sur l'idée de souveraineté nationale qui s'affirme en Italie, en Espagne, en Allemagne, aux Pays-Bas... Nous devons prendre conscience de l'enjeu car c'est l'existence de l'UE qui est mise en question. Pour garder la main sur la souveraineté nationale il deviendra difficile de conserver des politiques communes et l'affirmation d'une identité nationale s'imposera en limitant le droit des autres, qu'ils soient immigrants ou simples voisins. Les leçons du siècle dernier (qui ont conduit à la construction européenne) et les expériences récentes au Brésil, en Argentine ou en Iran doivent nous éclairer sur ce qu'il ne faut pas faire.

L'UE doit évoluer pour être capable de devenir un élément moteur dans la résolution des crises actuelles : Ukraine, Proche-Orient et Afrique du Nord (nos voisins) sont des pôles d'instabilité. L'UE doit s'affirmer comme puissance géopolitique et non comme un grand marché libéral. Si ces pôles d'instabilité sont réduits et si des politiques équitables sont menées avec nos voisins la pression migratoire diminuera et la politique migratoire ne sera plus le voile qui cache la vraie question de l'Europe que nous voulons pour le siècle à venir. L'enjeu n'est pas la souveraineté ou l'identité nationale à défendre à tout prix, c'est définir l'Europe que nous voulons bâtir. Sinon, il se pourrait que ces élections soient les dernières pour éviter le repli sur soi et peu à peu la disparition de l'UE de la scène politique mondiale.

*Commission Europe de l'Union Régionale
Interprofessionnelle Bourgogne-Franche-Comté CFDT*

AG UTR – Rapport d’activité 2023/2024

Une année de passée depuis notre dernière AG et avec l’actualité qui ne cesse d’évoluer en nous apportant quelques satisfactions mais aussi « la liste est plus longue », des inquiétudes et des mécontentements. L’activité de l’UTR a été chargée, que ce soit au niveau du conseil syndical, des ULR et des commissions.

Dès l’installation du nouveau bureau et des commissions, les militants ont suivi des formations : “GASEL” pour la gestion des adhérents – “Tréso-syndicats” pour la gestion et la publication des comptes en conformité avec la charte de l’Union Confédérale – “Développement” pour améliorer les transferts et adhésions – “Systèmes de retraites” pour répondre aux questions des adhérents et futurs retraités – “Communication” pour améliorer notre visibilité, ” Mandatés CCAS” (Centre Communal d’Action Sociale) pour acquérir les bases de leur fonctionnement – “Mandatés CDCA” (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l’Autonomie), participation au rassemblement national de l’UCR à Paris – CVS (Conseil de Vie Sociale) Instance d’expression sur les conditions de vie dans les Ehpad.

Activité interne de l’UTR :

Le conseil syndical, composé de 22 membres, s’est réuni 5 fois : 30 mai, 18 septembre, 13 novembre 2023 et 29 janvier, 25 mars 2024.

Bilan du projet d’orientation :

L’UTR a continué de travailler les orientations définies en 2022.

I et II – Communication au sein de l’UTR et relation avec les ULR (Union Locale des Retraités).

Les 6 ULR du département, toutes représentées au conseil syndical, se réunissent régulièrement pour informer et débattre avec les adhérents. Elles organisent des conférences/débats (Pouvoir d’achat - Déserts médicaux – Energie - Dépendance...) et alimentent les débats du conseil.

III – Agir concrètement pour la satisfaction des retraités.

Outre les infos, renseignements (Livret, site internet...) et contacts directs, les militants sont investis auprès des retraités au travers notamment, des associations auxquelles ils participent.

Voir les comptes rendus des commissions en pages suivantes.

IV – Structurer le travail de la commission développement.

Les 6 ULR ont au moins un membre au sein de la commission développement pour assurer localement les contacts avec les retraités et futurs retraités.

V – Travail avec l’Interprofessionnel.

Présence de personnes ressources ULR dans les antennes de l’UTI du département pour améliorer les relations avec les syndicats professionnels.

Participation aux rencontres avec les syndicats, organisées par l’URI tous les 2 mois à Chalon.

La commission développement a donné son avis sur le projet de charte développement en cours d’élaboration avec l’URI BFC pour favoriser les transferts des actifs chez les retraités.

Au niveau régional, 2 membres sont élus au bureau URR BFC (Union Régionale des Retraités) dont 1 à la commission exécutive et une délégation de 5 personnes représente l’UTR aux réunions du conseil.

Un mandaté CDCA siège à la CRSA (Conférence Régionale de la Santé et de l’Autonomie) et participe au CNR Santé (Conseil National de la Refondation)

Au niveau national, nous étions également présents au Zénith le 21 juin pour le départ de Laurent BERGER et l’élection de Marylise LEON au poste de Secrétaire Générale.

*Ce rapport sera complété oralement,
à l’Assemblée Générale
pour la période du 5 avril au 30 mai.*

Guy Sangiorgio



Rapport d'Activité de la Commission Communication

Composée de 9 membres représentant l'ensemble des ULR, la commission s'est réunie trois fois depuis l'AG 2023. Elle se réunit systématiquement quelques jours après la réunion du Conseil Syndical, de sorte à entendre les orientations arrêtées par lui et à les mettre en œuvre (exple : la ligne du futur bulletin, les mises à jour du site, ...).

Trois chantiers principaux confiés à la Commission :

1. Le bulletin :

- Rédaction de la Charte d'Elaboration du Bulletin adoptée en Conseil le 30 mai 2023
- Production de trois bulletins (juillet 23, novembre 23 et mai 24), rythme annuel retenu.
- Réflexion pour une restructuration du bulletin (Reflète de la vie UTR/ULR et de leur environnement)

2. Le Site Internet

- Travail avec le Conseil pour trancher sur la pérennité et sur la ligne du site internet (Réunions du Conseil des 05/23, 09/23 et Décision du Conseil du 13/11/23).
- Structuration et Alimentation du site. Nbre visites par mois : 36 du 17/01/2017 à 08/2023 ; 134 de 09/23 à 03/24

3. Communiqués Presse : Sous la responsabilité du CS, production des communiqués (05/23, 09/23 et 01/24)

A noter : **18/03/24**, afin de faciliter la synergie et la cohérence des productions, réunion commune des

commissions Communication-Développement-Santé – **20-21/03/24**, la commission au complet est en formation !

Pour la commission Communication : Paul MARCONOT

Rapport d'Activité de la Commission Développement

Effectif au 31/12/2023 : 334 adhérents ; Adhésions : 18 (dont 14 transferts) ; Démissions : 13 ; Décès : 8

Cette année, la commission développement s'est structurée, elle s'est réunie plusieurs fois et a désigné un responsable par secteur afin de mieux cibler les futurs départs en retraite, permettant ainsi un travail de proximité avec les ULR, et les syndicats locaux.

En 2023, les syndicats Interco et santé, nous ont conviés à leur congrès et AG. Les rencontres de futurs retraités nous donnent l'occasion de présenter le fonctionnement et les activités de notre UTR.

Le syndicat régional S3C, nous a communiqué la liste de ses adhérents approchant la retraite. Cette initiative est intéressante, elle permet de prendre des contacts par avance et de constituer un fichier de futurs adhérents.

Un projet de convention est à l'étude entre l'URI et l'URR afin de favoriser la relation et les transferts des actifs à la retraite.

Un constat : Certains syndicats ne jouent pas le jeu et préfèrent garder leurs adhérents en retraite dans leur effectif.

Pour la commission Développement : Josseline PASQUIER, Gérard BOIVIN.

Rapport d'Activité de la Commission Loisirs

14 avril : visite de l'intérieur de la Villa Perrusson à Ecuisses ; deux groupes de 10 personnes

18 avril : Journée intergénérationnelle à Cuisery ; 10 adultes et 4 enfants

Centre Eden et son planétarium ; village du livre et exposition ponctuelle du peintre Mychel Blanc

22/23 avril : Week-End à Besançon, journée dans le Haut Doubs et musée du Temps entre autres ; 18 personnes

18 juin : journée charolaise

Spectacle au château de Digoine ; repas à Baron ; visite guidée de Charolles ; 14 personnes

10 novembre : visite du Sénat : 36 personnes

Les deux points forts de cette année ont été le voyage à Besançon et la visite du Sénat. Encore une fois, par le biais de ces sorties tout au long de l'année, nous avons eu le plaisir de rencontrer de nouveaux participants. Tous ont paru heureux de partager ces moments de convivialité.

Pour la commission loisirs : Chantal DESSERPRIT

Rapport d'Activité de la Commission Santé

Composée de 13 membres, la Commission s'est réunie 3 fois depuis la dernière assemblée générale.

A chaque séance les 3 mandatés au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) font un compte-rendu des réunions ' personnes âgées et personnes handicapées ' auxquelles ils appartiennent.

→ Le fonctionnement du CDCA : renouvellement en avril 2024 : l'UTR présente 2 candidats pour le collège 1 représentant des usagers de la formation personnes âgées. Un courrier pour une demande de rencontre au président du Conseil Départemental a été fait par le secrétaire de l'UTR

→ Autre sujets abordés : Le déficit budgétaire des EHPAD de Saône et Loire, la future « allocation universelle et solidaire », (Pirès-Beaune), les déserts médicaux...

. Participation : - Thierry Oberre, Michel Bouchard à la rencontre nationale de mandatés CFDT aux CDCA le 11 janvier, Catherine Berthier à la réunion de Tournus sur les déserts médicaux

. A venir : une enquête sur la recherche d'un nouveau médecin traitant, un livret sur les maisons /centres de Santé en Saône et Loire.

Pour la commission Santé : Catherine BERTHIER

Projet d'orientation 2024/2025

Objectifs généraux :

- I – Relation et communication UTR < == > ULR.
- II – Agir concrètement pour la satisfaction des retraités, pour de meilleure condition de vie et en bonne santé.

III – Développement.

IV – Travail avec l'Interprofessionnel.

Ce projet d'orientation sera développé dans un document remis à l'AG pour débat et vote.

Appel à candidatures :

Selon nos statuts, le conseil se renouvelle par tiers chaque année. Lors de l'AG du 12 mai 2023, 2 membres éminents, élus de longue date, n'ont pas souhaité continuer.

- Marie Françoise HENSSIEN qui reste néanmoins membre de la commission Europe de l'Union Régionale Interprofessionnelle.

- Anne-Marie LAVENIR qui a été notre secrétaire générale de l'UTR et a notamment animé la commission formation de l'Union Régionale des Retraités.

Je tiens à les remercier, au nom de tous, pour leur engagement sans faille tout au long de ces années.

Le Conseil Syndical, structure de décision entre 2 Assemblées Générales est constitué actuellement de 22 membres élus par l'AG (24 maxi). Il se réunit 4 à 5 fois dans l'année.

10 membres seront à renouveler cette année à cause du décalage provoqué par la crise covid :

Dominique Alberto, Daniel Bernigaud, Gérard Boivin, Michel Bouchard, Marc Bouverne, René-Noël Bretin, Françoise Chavot, Chantal Desserprit, Pierre Gilot, Guy Sangiorgio.

Au-delà, et en complément des renouvellements de mandats qui sont importants, car porteurs de l'expérience et de la mémoire collective, un collectif n'avance véritablement que lorsqu'il accueille régulièrement des nouveaux membres.

Une perception nouvelle ou complémentaire de l'organisation, via ses origines professionnelles, son âge, ses compétences, Voilà ce que les « nouveaux », les

« entrants », mettent dans la corbeille du Conseil Syndical, ou plus exactement « posent sur l'établi de travail collectif » du Conseil Syndical. Et c'est au service d'une organisation à l'écoute de ses adhérents, une organisation qui vit avec son temps, se développe, contribue à la réflexion sur notre société et notre environnement sociétal, une organisation qui ressemble à notre belle et grande CFDT !

Participer au Conseil Syndical, c'est 4 ou 5 réunions dans l'année alors, oui, nous sommes déjà pris dans d'autres organisations, mais notre CFDT, « elle le vaut bien », autant que les autres, vous ne croyez pas ?

Et puis, il y a aussi les commissions ouvertes largement à tous les adhérents (2 à 4 réunions par an).

- ✓ Réfléchir à notre **communication** (interne/externe) via le bulletin, le site internet, la relation avec les élus et les différentes structures,
- ✓ Travailler au **développement** de l'organisation en la faisant connaître à nos collègues salariés adhérents, qui arrivent en retraite,
- ✓ Entretien des compétences des militants et adhérents via la **formation** offerte par nos structures régionales ou nationales,
- ✓ Apporter son savoir-faire, ses connaissances, à l'organisation de sorties **loisirs-culture**, si riches en découvertes et rencontres amicales,
- ✓ Analyser l'accès à la médecine, à la **santé**, en Saône et Loire, suivre la « Loi Autonomie », être actifs dans les instances départementales qui traitent du grand âge, des personnes handicapées, ...

Autant de groupes « Commissions » où votre allant sera le bienvenu !

Alors Il ne vous reste qu'à cocher « les bonnes cases » (en les entourant) dans le bordereau ci-après.

N'oubliez pas de remplir la fiche d'inscription à l'AG au verso (ou le pouvoir donné en cas de non-participation)

Je soussigné, NOM : _____ **Prénom :** _____

J'ai envie d'apporter ma contribution à la vie de l'UTR71, en conséquence : (Entourez la réponse retenue)

Je présente ma candidature au **Conseil Syndical** : Oui Non

Je souhaite participer aux travaux des **Commissions** suivantes :

- | | | | | | |
|--------------------|-----|-----|-------------------------|-----|-----|
| 1. Communication : | Oui | Non | 4. Loisirs et Culture : | Oui | Non |
| 2. Développement : | Oui | Non | 5. Santé : | Oui | Non |
| 3. Formation : | Oui | Non | | | |

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2024

Cette année, l'assemblée générale de l'UTR (ouverte à tous les adhérents à jour de leur cotisation) se tiendra le

JEUDI 30 mai de 9 h à 17 h
Palais de justice
Rue des Casernes
71700 Tournus

L'accueil aura lieu à partir de 8 h 30.

Le repas sera offert au restaurant "Le Sauvage".

Exceptionnellement, les frais kilométriques seront remboursés pour une distance de plus de 15 km (30 km aller et retour). **Privilégiez le covoiturage** (une fiche de frais sera remise sur demande à votre arrivée).

Pour vous inscrire, vous devez remplir le bulletin ci-dessous et l'envoyer par courrier ou par mail à utr.cfdt.71@orange.fr (en scannant le bulletin) avant le 23 mai dernier délai.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale

- 8 h 30 – 9 h 00 : Accueil et mise en place de l'AG.
- 9 h 00 – 9 h 15 : Mot d'accueil et ouverture de l'AG
- 9 h 15 – 9 h 30 : Présentation du rapport d'activité. Débat et vote.
- 9 h 30 – 10 h 00 : Rapport d'activité des commissions (Santé, communication, développement, culture/loisirs)
- 10 h 00 – 10 h 30 : présentation du projet d'orientation. Débat et vote.
- 10 h 30 – 10 h 50 : Présentation du rapport financier, débat et vote.
- 10 h 50 – 11 h 10 : Pause
- 11 h 10 – 11 h 30 : Présentation des candidats et élection complémentaire des membres du conseil.
- 11 h 30 – 12 h 00 : Intervention des invités.
- 12 h 00 – 14 h 30 : Repas au restaurant
- 14 h 30 – 16 h 30 : Conférence/débat - **Europe**

Ce qui est proposé :

La CFDT et les enjeux des élections européennes qui se dérouleront le 9 juin.

Qui intervient ?

Jean-Pierre MOUSSY

- Membre du comité de rédaction du site internet de l'UCR et de Fil Bleu.
- Ancien membre du Comité Economique et Social Européen.
- 16 h 30 – 17 h 00 : Clôture de l'AG et réunion du conseil pour élection du bureau.

Inscription à l'Assemblée Générale du 30 mai 2024

A renvoyer à : **UTR CFDT 71** – Maison des Associations – 7 rue de la Fontaine – 71300 Montceau-les-Mines

Ou par mail à : utr.cfdt.71@orange.fr

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique : Téléphone : ____ - ____ - ____ - ____ - ____

Participera à cette Assemblée Générale : OUI – NON Participera au repas : OUI – NON

Ne participera pas à cette Assemblée Générale et donne pouvoir au membre dénommé ci-après :

Mme/M....., demeurant à afin de me représenter lors de l'Assemblée Générale et ainsi prendre part aux votes et aux délibérations qui seront à l'ordre du jour.

Date :


Signature :

La Revalorisation des Retraites – Le Pouvoir d’Achat

Concepts Généraux

Quelques vagabondages sur la vie des Retraités

Considérations de Retraités



Tout augmente !

Il n’y a que ma retraite qui n’augmente pas !

Il ne nous reste plus grand-chose pour vivre !



Et quand tu vois les prix en magasin et le fameux indice des prix du gouvernement, tu te demandes comment il le fabrique !

Surtout avec mes 1.200 € de retraite !



Les certitudes de la « SPECIALISTE RETRAITE » sur la chaîne TV

Les arguments du milieu politique en difficulté face au « Défait de Ruissellement »

Les retraités sont heureux en France :

- leur Pouvoir d’Achat est garanti, car leurs retraites sont indexées sur l’Indice des Prix
- les retraités gagnent plus que les salariés
- ils sont propriétaires de leur logement donc n’ont pas de loyer
- Ils ne vont pas au travail, donc moins besoin d’aide, donc d’essence
-

le bulletin précédent (N°43 paru en novembre 2023), nous avons cherché à comprendre comment est structuré l’Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.), élément essentiel dans nos conditions de vie. Il est le Repère à partir duquel sont déterminées les revalorisations (en principe annuelles) de nos retraites, donc de notre Pouvoir d’Achat.

Nous nous proposons aujourd’hui de regarder comment évoluent nos retraites.

Pour cela, nous confronterons les textes officiels qui gèrent nos retraites, à la pratique, c’est-à-dire ce qui est réellement fait (et ceci sur une période longue, de 2011 à 2023). En d’autres termes, ...

En matière de défense du pouvoir d’achat des Retraites, est-ce que je fais ce que je dis ?
Vaste programme !

La retraite est composée de DEUX éléments :

. La retraite de BASE

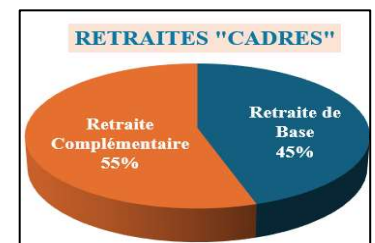
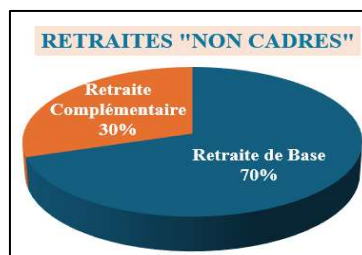
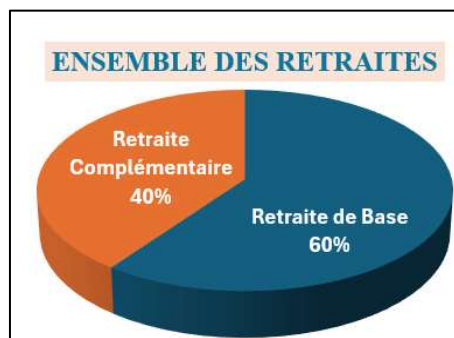
- **Principe** : Elle s’appuie sur le **salaires perçu** (moyenne des 25 meilleures années, des 6 derniers mois, ...), avec prise en compte de la durée de cotisation et de l’âge de sortie pour calculer « **le taux plein** »
- **Gérée** par Organisme National (Etat pour les fonctionnaires, Sécurité Sociale, MSA, ...), son **Evolution** est fixée par l’Etat (vote au parlement Via le PLFSS -Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale, ...)

. La retraite COMPLEMENTAIRE

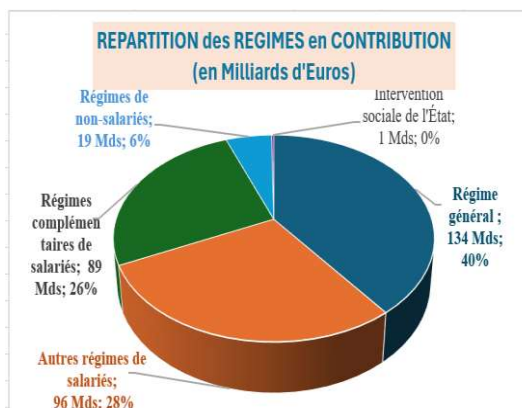
- **Principe** : Elle se détermine en **nombre de points acquis**, multiplié par une **valeur du point**.
- **Gérée** par les partenaires sociaux, son **Evolution** est fixée par les partenaires sociaux via la valeur du point.

Pour mieux percevoir l’importance des décisions (Etat, Partenaires Sociaux) sur les retraites, regardons :

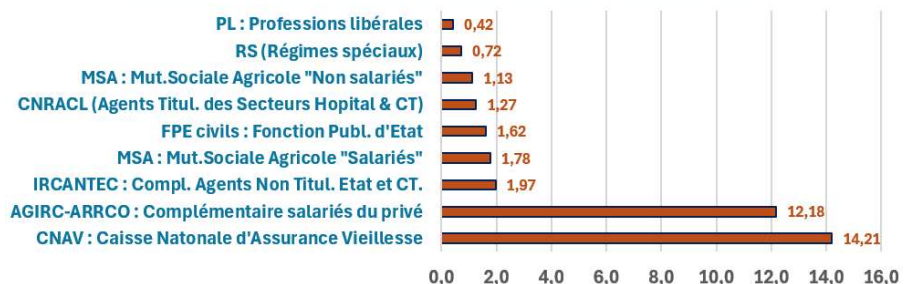
2. **La composition** : Plus le salaire est élevé pendant la carrière, plus la Retraite Complémentaire prend de l’importance



1. **La Part prise par chaque régime**, en montant de prestations et en nombre de bénéficiaires



EFFECTIFS par REGIME de RETRAITE (Droits directs) - en Millions



Comment a évolué la RETRAITE de BASE ?

Ce que dit la Loi.

[Article L161-25](#) du Code de la Sécurité Sociale [Modifié par LOI n°2015-1785 du 29 décembre 2015 - art. 67 \(V\)](#)

La revalorisation annuelle des montants de prestations est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées.

En Clair, c'est : **Chaque année**, et sur la base de **l'Evolution de la moyenne annuelle** (exple : pour janvier 2024 (01/2024), Indice moyen 2023 / Indice moyen 2022 des prix = +5,28%).

Dans les faits !

Date	Pourcentage Attribué (A)	Evolution Moyenne Indice des Prix (M)	Ecart :Attribué (A) - Evol. Moyenne (M)	Point Intermed. Cumulé
01/04/11	2,10%	2,10%	0,00%	
01/04/12	2,10%	2,10%	0,00%	
01/04/13	1,30%	2,14%	-0,84%	
6 mois 01/10/14	40 euros (1)	0,98%		
01/10/15	0,10%	0,98%	-0,88%	
01/10/16	0,00%	0,05%	-0,05%	
01/10/17	0,80%	0,20%	0,60%	-1,17%
01/10/18	0,00%	0,90%	-0,90%	
3 mois 01/01/19	0,30% (3)	1,76%	-1,46%	(D)
01/01/20	0,70% (4)	1,19%	-0,49%	
01/01/21	0,40%	0,67%	-0,27%	
01/01/22	1,10%	1,20%	-0,10%	
01/07/22	4,00%	5,28%	1,28%	
01/01/23	0,80%	4,79%	0,01%	
01/01/24	5,30%	5,28%	0,02%	-3,19%
			-4,36%	(D)

(Renvoi **(D)** : Pourcentages en cumul simple et non intégré)

On constate que les deux critères, « Revalorisation annuelle » et « Evolution de la Moyenne annuelle des prix » n'ont pas été tenus systématiquement :

. **Revalorisation Annuelle** : 2014 et 2019 ont vu la date de valorisation reculée (de 6 mois puis 3 mois) ce qui a eu effet une perte de prise en compte de l'inflation de 9 mois sur l'ensemble de la période étudiée !

. **Evolution moyenne annuelle** : sur 13 années, 8 années font apparaître une revalorisation inférieure à l'évolution des prix. Ceci génère une perte de **-4,36% de 2011 à 2024**, dont **-1,17% de 2011 à 2017** et **-3,19% de 2018 à 2024**.

Ces variations entre le texte de loi de 2015, (« ce que dit la loi »), et la réalité, est due au fait que les revalorisations sont votées CHAQUE ANNEE, à l'automne, dans le cadre du Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS).

NON ! la Retraite de Base n'est pas, de fait, INDEXEE sur les PRIX !

Comment a évolué la RETRAITE COMPLEMENTAIRE ?

Ce que disent les textes.

A la différence de la Retraite de Base, la principale retraite Complémentaire, (AGIRC-ARRCO), est gérée par les partenaires sociaux.

Il est prévu, initialement (mais renégociable et ajustable), que les retraites : évoluent en fonction de l'inflation ou de l'évolution moyenne des salaires.

L'accord de pilotage AGIRC-ARRCO 2023-2026 prévoit :
 Pour les années 2024, 2025 et 2026 : revalorisation selon l'indice des prix en moyenne annuelle hors tabac prévu par l'Insee pour l'année en cours, moins un coefficient de soutenabilité de 0,4 point. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'annuler totalement ou partiellement ce coefficient et de procéder à un rattrapage en fonction de l'évolution de l'indice et de la situation financière du régime.

Dans les faits !

Date	Pourcentage Attribué (A)	Evolution Moyenne Indice des Prix (M)	Ecart :Attribué (A) - Evol. Moyenne (M)	Point Intermed. Cumulé
1/1/2011	2,11%	2,10%	0,01%	
1/1/2012	2,30%	2,10%	0,20%	
1/1/2013	0,80%	2,14%	-1,34%	
1/1/2014	0,00%	0,98%		
1/1/2015	0,00%	0,98%	-0,98%	
1/1/2016	0,00%	0,05%	-0,05%	
1/1/2017	0,00%	0,20%	-0,20%	-2,36%
1/1/2018	0,60%	0,90%	-0,30%	(D)
1/1/2019	0,00%	1,76%	-1,76%	
1/1/2020	1,00%	1,19%	-0,19%	
1/1/2021	0,00%	0,67%	-0,67%	
1/1/2022	1,00%	1,20%	-0,20%	
1/1/2023	5,12%	4,79%	0,33%	
1/1/2024	4,90%	5,28%	-0,38%	-3,17%
			-5,53%	(D)

(Renvoi **(D)** : Voir supra)

On constate que si la périodicité annuelle est bien tenue, **la garantie de l'inflation (voire du niveau des salaires) n'est pas au rendez-vous**, puisque sur la période analysée, la dérive est de l'ordre de -5,53%.

Les années 2014 à 2017 furent des années blanches (IPC-1%) du fait du nécessaire redressement financier de l'AGIRC (fusionné avec l'ARRCO en 2019). A noter que **la situation financière**, responsabilité des partenaires sociaux, est maintenant redressée et **saine** puisque les réserves fin 2023 s'élèvent à 68 Milliards d'Euros et représentent 9 mois de prestations, **réserve que le gouvernement ne quitte pas des yeux** et dont on peut craindre qu'une ponction soit faite prochainement pour couvrir les déficits toujours grandissant des comptes publics ! Mais, qu'on le veuille ou non

NON ! la Retraite Complémentaire n'est pas, de fait, INDEXEE sur les PRIX !

Entre les RETRAITES et les PRIX, Le POUVOIR d'ACHAT !

L'Evolution des Prix est donnée par interprétation de l'Indice des Prix à la Consommation (I.P.C.) qui n'a plus de secrets pour vous qui avez lu notre bulletin précédent N°43.

Deux questions se posent quant à cette exploitation qui doit permettre de définir la hausse des retraites (de Base comme Complémentaire) :

1. On compare quels Indices ?

Deux méthodes sont retenues : (prenons le cas d'école ci-après qui, partant d'un indice à 100, arrive à un indice à 220, selon trois chemins possibles : Linéaire (Ligne Rouge), Inflation en fin d'année (Ligne Verte) et Inflation en début d'année (ligne Bleue).

- Variation « **Par Glissement Annuel** » : Variation = $\text{Indice Fin} / \text{Indice Début} = 220 / 100 = 120\%$. Cette méthode ne tient pas compte du moment dans l'année où l'inflation a été forte.
- Variation par « **Evolution d'indices annuels moyens** » : on calcule l'indice moyen de chaque année (somme des indices de l'année divisée par 12), soit 165 pour Inflation Linéaire, 134 pour Inflation fin d'année et 195 pour Inflation début d'année que l'on comparera à l'Indice moyen de l'année précédente. On remarquera que cette méthode rend mieux en compte l'influence d'une inflation « précoce », en début d'année, donc subie jusqu'à la fin de l'année.

Figure 2 : Cas d'Ecole montrant les trois "voies" d'inflation

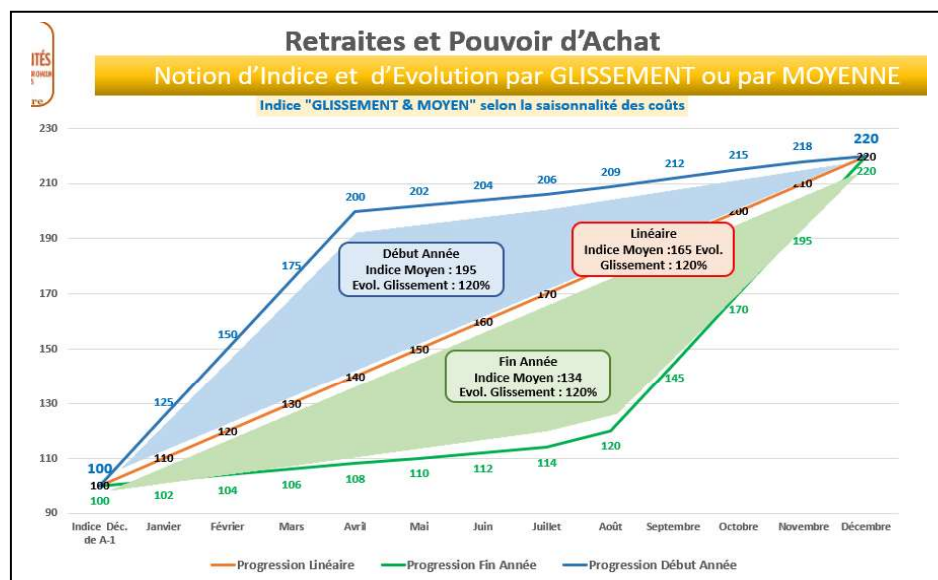


Figure 1 : Cas Réel des années 2022-2023 pour calculer la revalorisation au 1er Janvier 2024

Mois concerné	IPC	Mesure Evolution par Glissement Annuel	Indice Moyen		
2024-01	2023-12	118,39	118,39	3,71%	4,88%
	2023-11	118,23	118,23		
	2023-10	118,43	118,43	3,98%	5,28%
	2023-09	118,26	118,26		
	2023-08	118,89	118,89		
	2023-07	117,71	117,71		
	2023-06	117,65	117,65		
	2023-05	117,44	117,44		
	2023-04	117,5	117,50		
	2023-03	116,79	116,79		
	2023-02	115,78	115,78		
	2023-01	114,6	114,60		
2023-01	2022-12	114,16	114,16	5,85%	5,22%
	2022-11	114,26	114,26		
	2022-10	113,9	113,90	6,20%	4,69%
	2022-09	112,74	112,74		
	2022-08	113,38	113,38		
	2022-07	112,87	112,87		
	2022-06	112,55	112,55		
	2022-05	111,72	111,72		
	2022-04	110,97	110,97		
	2022-03	110,49	110,49		
	2022-02	108,94	108,94		
	2022-01	108,12	108,12		
2022-01	2021-12	107,85	107,85		
	2021-11	107,64	107,64		
	2021-10	107,25	107,25		

2. On utilise quelle période pour déterminer la variation ?

Prenons en exemple pour nos dernières revalorisations – 01/11/2023 pour Retraite Complémentaire et 01/01/2024 pour Retraite de Base. Comment ont été déterminées ces revalorisations ?

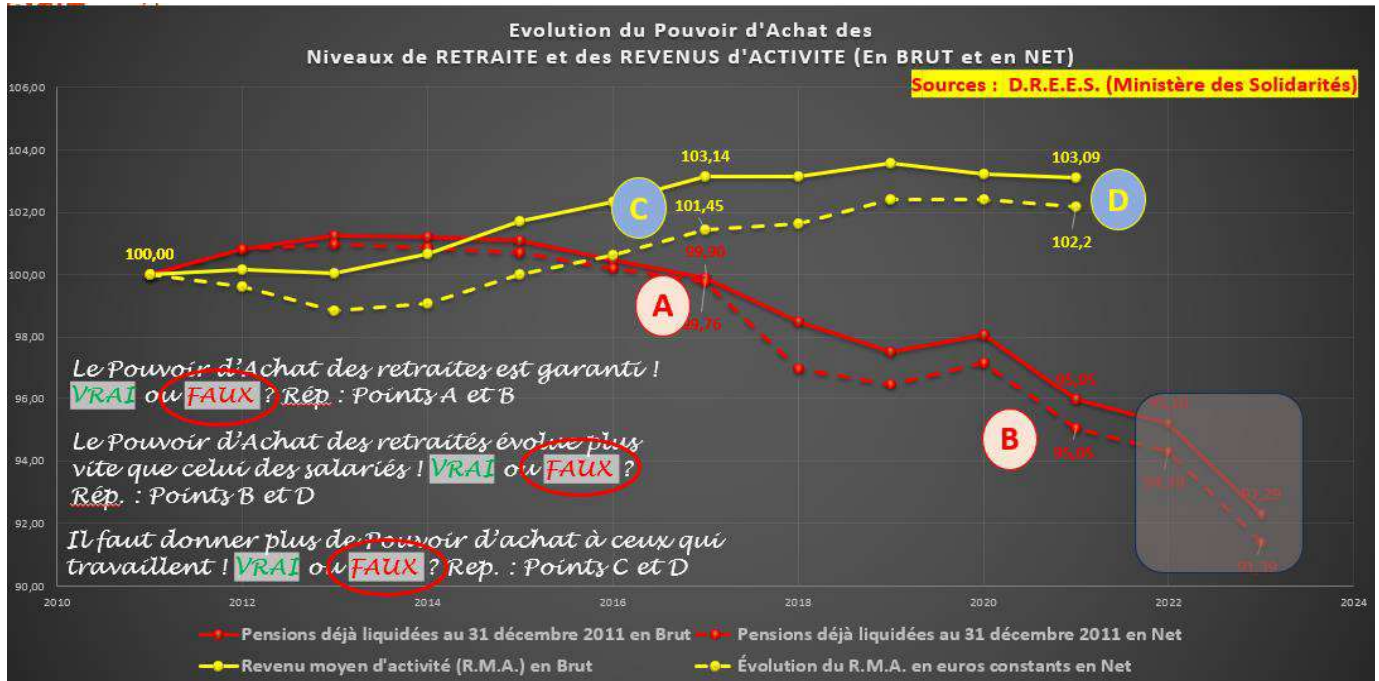
- **Pour la Retraite de Base** : On compare l'indice moyen 2023 à l'indice moyen 2022 pour application au 1^{er} janvier 2024, payé au 10 février 2024.
- **Pour la Retraite Complémentaire** : On retiendra comme base, la prévision d'inflation de 2023 fournie par l'INSEE, pour application au 1^{er} novembre 2023, payé au 1^{er} novembre 2023.

Dans les deux cas, pour donner le pouvoir d'achat des 12 mois à venir (année 2024), on fonctionnera donc « **Au rétroviseur** » et non au prévisionnel. Au 1^{er} janvier sera attribuée la revalorisation couvrant l'inflation de l'année précédente (2023, donc douze mois de glissement, (même 15 mois car la période de référence est d'octobre à octobre ...) et au 1^{er} novembre, celle de l'année en cours (donc 10 mois de glissement)

NON ! l'argent de la RETRAITE n'entre pas « En même temps » que l'argent des DEPENSES » sort !
Il y a un temps important entre le moment où je paie ma nourriture plus chère et le moment où je reçois l'argent pour compenser l'augmentation de ces prix, donc !

Alors, les RETRAITES, des Veinards au POUVOIR d'ACHAT protégé ? des Improductifs qui gagnent mieux que les salariés ?

Pour conclure ce long article sur l'évolution effective des retraites, le maintien ou l'augmentation du pouvoir d'achat des retraités, je vous livre ci-après un graphique non discutable, puisque sorti des données du Ministère des Solidarités, qui montre l'évolution des pouvoirs d'achat des retraités et des salariés (les revenus d'activité). Face à des attaques en règle contre les retraités, que nous pouvons entendre et que nous allons prochainement ré-entendre j'ai positionné trois questions et ai osé y mettre mes réponses. Faites-vous votre propre jugement !



Les sources de tout cet article sont ceux du Ministère des solidarités (DREES), de l'INSEE, de l'AGIRC-ARRCO.
N'hésitez pas à consulter le Site Internet de l'UTR, rubrique « Nos Productions ». Vous y retrouverez tout sur la Structure de l'Indice des Prix à la Consommation, l'évolution détaillée des prix depuis 2021.

<https://www.cfdt-retraités.fr/Saone-et-Loire> ;



Paul Marconot

LOISIRS PROGRAMME DES ACTIVITES 2024

- **16 avril** : visite intergénérationnelle : visite des grottes d'Azé
- **6/7 juin** : accueil des Bisontins
 - 6 juin visite de la Basilique de Paray le Monial et des églises du brionnais
 - 7 juin visite de Framatome à Chalon et de la vieille ville
- **Semaine du 3 au 11 août** (date non fixée) : Moulins et Souvigny
 - Centre National du Costume de Scène (exposition Découflé)
 - Fête médiévale à Souvigny
- **Début septembre à Mâcon** : congrès national des pompiers : diverses démonstrations,
- **21 septembre** : dans le cadre des journées du patrimoine visite par groupe de 20 de l'usine Michelin à Blanzay
- **Courant novembre** : visite de l'Assemblée Nationale
- **Courant décembre** : spectacle aux Ecuries du château de Chaumont

A vos agendas !!!!

Chantal Desserprit

Quand l'UTR se met à la disposition des ULR , et que les ULR de Chalon-Le Creusot et Montceau discutent du pouvoir d'achat des retraités

Contribution ULR Le Creusot.

Paul Marconot a suivi la formation « Répondre aux questions sur le pouvoir d'achat des retraités » dispensée par notre UCR (Paris). A son retour, il a indiqué être disponible pour faire passer les infos aux ULR qui le souhaiteraient.

Le Bureau de l'ULR Le Creusot, intéressé par ce thème a demandé à Paul d'intervenir au cours de son Assemblée générale qui s'est tenue le mardi 6 juin 2023.

Il a répondu aux attentes des participants à l'AG de mieux comprendre et échanger sur les notions de pouvoir d'achat, entre ressenti et réalité.

- Au-niveau revenu, les différents éléments sont globalement bien appréhendés ... ils sont vérifiables aisément,
- Par contre pour savoir quel est réellement le pouvoir d'achat, les repères manquent pour connaître ce qu'il est, ainsi que son évolution.

Entrer dans le détail de la complexité de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) a fortement intéressé l'auditoire.

Contribution ULR Chalon.

Nous avons trouvé intéressante l'intervention de Paul. Si l'indice des prix est calculé d'une manière très scientifique, il reste néanmoins à prendre avec beaucoup de prudence (ce que nous a fait découvrir cette séquence sur le pouvoir d'achat) avec ce que l'on peut constater en ce qui concerne la « vraie vie » au regard de l'évolution

Exposé très intéressant qui permet d'éclaircir certains points sur le pouvoir d'achat, surtout comprendre ce que nous disent les infos venant de multiples endroits, comme l'INSEE, qui finalement sont souvent incompréhensibles. L'étude sur l'inflation de certains produits du quotidien était très intéressante pour faire les comparatifs sur l'évolution de l'indice des prix au regard de nos retraites. Le fait de parler de sujets d'actualité qui nous intéressent au quotidien est toujours formateur ! Il serait intéressant d'aborder aussi des sujets comme la

Contribution ULR Montceau

Je peux dire que l'exposé a été très apprécié par tous.

Car il était très documenté et beaucoup plus facile à comprendre avec les commentaires en direct, qu'à la lecture seule.

Françoise CHAVOT

Si chacune et chacun avait conscience du décalage entre l'évolution de l'IPC et celle réelles et spécifiques des produits achetés, comme la nourriture, le chauffage ..., connaître comment est établi l'IPC permet de mieux se positionner par rapport aux annonces gouvernementales relayées par des médias, souvent peu informées.

Les points les plus importants qui sont le plus suivis par tout un chacun, sont noyés au-milieu d'une multitude de valeurs.

Une conférence qui a donné des informations utiles, souvent méconnues qui conduisent à une meilleure prise de conscience pour réagir aux chiffres annoncés par le gouvernement et qui sont, pour beaucoup, contradictoires avec ce que voit le commun des mortels quand il fait ses achats de produits essentiels pour vivre.

Cela permet de comprendre pourquoi la CFDT Retraités revendique l'indexation des retraites sur les salaires plutôt que sur le prix à la consommation.

René-Noël BRETIN

des produits alimentaires d'une part et d'autre part ce que nous propose « M.Insee » dans son calcul pour la viande par mois ... Comme nous dit la fin de l'article dans "Le retraité de Saône et Loire" N°43 : "Est-ce bien sérieux? »

Serge GRAPPERON

réforme de pôle emploi / la loi immigration / le problème de l'Ukraine / le souci des agriculteurs / les lois européennes qui ne sont pas adaptées à tous, pouvoir en débattre ensemble. Même si tout est acté, notre position CFDT serait intéressante pour connaître bien le sens de ces lois et de ces positions gouvernementales.

Merci à Paul pour toute cette recherche et cet éclairage de données.

Maryline GUIBARD-MARTIN

A noter que ce travail d'« essaimage » organisé par l'UTR se poursuit puisqu'après que l'ULR le Creusot ait ouvert la voie le 6 juin 2023, Chalon le 20 novembre et Montceau le 19 janvier 2024 lui ont emboîté le pas. L'ULR du Tournugeois s'est positionnée pour le 30 avril.

Au niveau régional, le 4 juin, ce sera Dijon pour le Conseil Syndical de l'UTR-Côte d'Or, puis d'ici les congés, Lons-le Saunier pour l'UTR-Jura.



VOUS AVEZ LA PAROLE :

COMMUNIQUEZ VOS QUESTIONS, VOS SUGGESTIONS :

- par téléphone : 09 77 51 64 28
- par courrier : adresse indiquée page 1
- Par internet : utr.cfdt.71@orange.fr

Contacts

Chalon : *Jeanne Grapperon*
06 45 64 77 03

Le Creusot : *René-Noël Bretin*
03 85 78 44 21

Gueugnon : *Daniel Bernigaud*
07 82 29 81 81

Mâcon : *Marie-Françoise Henssien*
03 85 40 55 44

Montceau les Mines :
Françoise Chavot
06 73 70 36 22

Tournus : *Georges Tillet*
06 30 17 53 10

Toutes les Unions Locales de Retraités (ULR) sont domiciliées dans les Antennes Locales CFDT.

Mutuelle

Les adhérents retraités CFDT peuvent bénéficier d'une mutuelle à tarif préférentiel, il s'agit de la **MGEN Solutions**.

Pour tout renseignement sur les tarifs et les prestations, contacter :

Jacques FOUEL, 9 Allée des Verdiers 71210 MONTCHANIN,

tél : 03 85 78 49 36, courriel : jacques.fouel@gmail.com

Les dossiers sont disponibles à l'UTR.

Trésorerie

Pour tout renseignement, consulter

Josseline PASQUIER :
Bat C Résidence du lycée
71160 DIGOIN

Tél. : 03 85 53 07 22

Courriel : jpasquier49@gmail.com

Attestation fiscale 2023

Pour télécharger votre attestation fiscale

- aller sur le site : <https://monespace.cfdt.fr>
- si vous n'avez pas encore activé votre espace personnel : cliquez sur *activer votre compte CFDT* dans le cadre *je m'identifie pour la première fois sur le portail cfdt.fr* en vous munissant de votre Numéro Personnel d'Adhérent (NPA) à 10 chiffres sans espace, qui se trouve sur votre carte d'adhérent.
- après avoir activé votre espace personnel en ligne :
 - *dans le champ *se connecter*, mettre l'identifiant qui est votre NPA à 10 chiffres et noter votre mot de passe. Puis cliquez sur *se connecter* à l'espace adhérent.
 - *Sur votre espace trouver la rubrique *Ma Cotisation* (en haut à droite) cliquez sur *consulter*.
 - *Sur cet espace (en bas à gauche) dans la rubrique *Mes attestations fiscales* cliquez sur *télécharger* dans *attestation fiscale 2023*.

Vous n'êtes pas obligé d'imprimer cette attestation, conservez-la sur un disque dur de sauvegarde.

Si vous n'arrivez pas à dompter l'outil informatique, contacter Josseline Pasquier (voir encadré ci-dessus) qui vous enverra votre attestation sur votre boîte mail ou par courrier postal.

Anne Marie Lavenir